

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. FLECHEY

La population sauvage au Canada

Journal de la société statistique de Paris, tome 19 (1878), p. 24-26

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1878__19__24_0

© Société de statistique de Paris, 1878, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI.

LA POPULATION SAUVAGE AU CANADA (1).

Cette population n'avait jamais été relevée d'une façon complète avant 1871. Elle se divise en quatre races principales : 1° les *Esquimaux*; 2° les *Algonquins* (Micmacs, Sauteux, Crees, etc.); 3° les *Hurons-Iroquois* (Hurons et Iroquois proprement dits, Sioux, Assiniboines, etc.); 4° les *Déné-Dindjié* (Castors, Loucheux, etc.). Les premiers habitent les côtes de la baie d'Hudson. Les derniers fréquentent exclusivement le Far-West canadien et les abords des Rocheuses. Quant aux races algonquine et huronne-iroquoise, ce sont elles qui ont été directement refoulées au nord et à l'ouest par les immigrations européennes successives. Un certain nombre de sauvages, plus du tiers, habitent encore néanmoins quelques parties du territoire des provinces du Sud-Est.

Le premier état de population que l'on retrouve, en ce qui concerne les aborigènes du Dominion, date de 1611 et a été publié par les missionnaires jésuites dans leurs *Relations*, mais il n'a trait qu'aux Algonquins. Deux autres relevés dus, l'un à un officier français dont le nom est resté ignoré, et l'autre à sir W. Johnson, ne concerne ni les Déné-Dindjié ni les Esquimaux. Le premier de ces documents est déposé aux archives de Paris; le deuxième a paru dans le recueil anglais intitulé : *Plantations general papers*. Ils relèvent la population aborigène pour les années 1756 et 1763.

Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que les populations sauvages, vivant exclusivement de chasse et de pêche, n'augmentent en principe que dans une très-petite mesure, au-dessous de laquelle la font descendre rapidement les famines, les maladies, les guerres et aussi le simple contact avec l'élément civilisé. La plupart des évaluations faites au siècle dernier sur la population aborigène provenaient des déclarations des sauvages eux-mêmes. A ce titre, elles étaient peut-être exagérées, et tout contrôle même indirect en était difficile. Le rapport de la population à la superficie, par exemple, dont on se sert quelquefois, ne devient même pas ici un indice, le territoire nécessaire à l'alimentation de l'homme par la chasse dépassant toute prévision. Tout porte à croire cependant que la population aborigène actuelle a dû décroître d'une façon assez considérable. C'est en effet le cas de rappeler que, en dehors des querelles intestines que l'histoire nous apprend avoir éclaté, vers 1650, entre les Hurons et les Iroquois, et dont l'effet dut être une diminution immédiate de la population, ces deux peuples participèrent en outre, chacun de leur côté, aux luttes qui signalèrent, au siècle dernier, le triomphe définitif des armes anglaises au Canada.

En 1857, la Compagnie de la baie d'Hudson fit relever par ses officiers le nombre de sauvages fréquentant ses établissements; mais il est à remarquer que depuis cette époque les États-Unis ont acheté une partie de ce territoire (2), et qu'il y a lieu dès lors de considérer le chiffre obtenu, 130,000 environ, comme un peu exagéré au point de vue qui nous concerne.

(1) Voir, pour la population indienne aux États-Unis, le *Journal de la Société*, 1875, page 54.

(2) Un traité intervint, en 1863, entre la Compagnie et le gouvernement des États-Unis. Il y était stipulé que, moyennant le versement à elle fait d'une somme de 9 millions de francs, la Compagnie abandonnait ses droits provisoires sur les territoires de Washington, d'Idaho et d'Orégon.

Le census canadien de 1871 a donc, pour la première fois, évalué le nombre réel des sauvages du Dominion entier. Il s'élevait à 102,358, ainsi répartis par races :

Esquimaux	4,000
Algonquins.	46,028
Hurons-Iroquois.	10,330
Déné-Dindjé	42,000

Le nombre des sauvages a été relevé également, pour chaque division du territoire, avec cette remarque que le nombre recensé ne tient compte que des sauvages dont cette division constitue le lieu de séjour permanent ou le terrain ordinaire de chasse ou de pêche, contrairement à ce qui s'était fait auparavant. Dans les essais antérieurs de dénombrement, dont nous avons cité quelques exemples, on s'était contenté, en effet, d'enregistrer la population par groupes, tels qu'ils se formaient momentanément pour la traite des marchandises ou pour les conseils.

Voici, par province, la répartition de la population aborigène :

Provinces	Ontario	12,978	} 23,358
	Québec	6,988	
	Nouveau-Brunswick	1,403	
	Nouvelle-Écosse.	1,666	
	Ile du Prince-Édouard	323	
Territoire de la baie d'Hudson.	Manitoba.	500	} 23,000
	Colombie.	23,000	
		55,500	
Total		102,358	

On voit que plus de la moitié de cette population, 78,500, se rencontre en Colombie et sur le territoire de la baie d'Hudson. Si on se reporte à la population générale correspondante (33,586), on trouve que les 23,000 sauvages de la Colombie dépassent en importance la population d'origine européenne, qui n'est que de 10,586 habitants. Sur le territoire de la baie d'Hudson, la disproportion est encore plus forte : on n'y compte que 5,000 Européens sur 65,500 habitants. L'effet contraire se produit dans les provinces civilisées du Sud-Est. Le chiffre de 23,358 sauvages que l'on y relève est noyé dans celui des 3,579,782 habitants que possèdent en totalité ces provinces.

En résumé, sept tribus environ sur trente-six se rattachent plus ou moins à la vie civilisée. Les vingt-neuf autres se livrent à la chasse et à la pêche, et certaines cultivent le maïs, la citrouille, la fève; mais il est à remarquer qu'elles ne songent à s'adonner à ces cultures que lorsque les territoires de chasse ou les grandes pêches leur font défaut. La pêche maritime surtout est une ressource naturelle très-appréciée dans certaines parties de ces régions. L'Esquimau, dont le pays est dénué de toute production, en retire une nourriture abondante et continue, malgré les glaces qui couvrent, presque toute l'année, la mer qu'il exploite. On peut dire encore, au point de vue du mode de vie que mènent ces sauvages, que 23,000 fréquentent les abords des cours d'eau ou des côtes, que 18,000 campent dans les prairies, et 44,000 dans les forêts : dans ce cas, c'est la chasse qui constitue leur principale ressource. Enfin, 17,000 seulement peuvent être considérés comme relativement civilisés.

Ce dernier renseignement, que nous puisons également dans le census officiel, nous apprend donc que sur les 23,358 sauvages relevés dans les cinq provinces du

Sud-Est, 6,000 environ vivaient encore, en 1871, de la vie sauvage. Les 17,000 autres dits civilisés (Micmacs, Maléchites, Abénaquis, Hurons et Iroquois proprement dits) sont généralement connus sous le nom de *villagiers*, parce qu'ils habitent d'une manière permanente de véritables villages. De temps en temps ils se livrent bien encore à la chasse et à la pêche, comme leur congénères, mais ils s'occupent surtout de diverses industries, telles que le passage des peaux, la fabrication des raquettes et des souliers mous. Leurs femmes confectionnent également quelques objets de fantaisie. D'autres de ces sauvages travaillent dans les chantiers à bois; on en cite qui sont devenus des cultivateurs aisés; enfin, certains d'entre eux servent de guides et de porteurs.

Extrait d'un article publié dans la « Revue de France », par M. E. FLECHET.
(Census canadien, 1871.)
